Aide à la direction d'école

Le bricolage, ça suffit

L'aide administrative, reconnue en 2006 par la signature d'un protocole d'accord entre le SE UNSA (seul signataire) et le ministre, a été mise en œuvre par la création d'Emplois de Vie Scolaire.

Ils ont, depuis, largement démontré combien ils sont utiles et nécessaires au fonctionnement des écoles.

Pourtant, alors que les attentes n'ont cessé de croître et les tâches de se complexifier, des choix politiques et budgétaires remettent en cause cette précieuse assistance. Pour les écoles, comme pour les personnels, c'est insupportable.

Accueil, réactivité, rigueur, procédures, il n'est pas possible d'exiger toujours plus des écoles et des directeurs en leur donnant moins.

Le bricolage, ça suffit. Il est urgent de dépasser les à-coups de la politique de l'emploi aidé.

En souhaitant que l'aide administrative devienne rapidement une mission pérenne, nous exigeons que les contrats aidés pour l'aide à la direction d'école soient tous renouvelés pour la rentrée 2011 et que tous les collègues directeurs qui en feront la demande puissent en bénéficier.

Nom Prénom	Ecole	Préciser si: -Enseignant -Parent -Elu	Signature